

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-sixième session du Comité pour les animaux  
Genève (Suisse), 15 – 20 mars 2012 et Dublin (Irlande), 22 – 24 mars 2012

EXAMEN PERIODIQUE D'ESPECES ANIMALES INSCRITES AUX ANNEXES CITES  
(Point 13 de l'ordre du jour)

Composition (telle que décidée par le Comité)

- Coprésidents: Le président du Comité pour les animaux (M. Ibero) et la représentante suppléante de l'Amérique du Nord (Mme Gnam);
- Parties: Australie, Chine, Espagne, Irlande, Malaisie, Mexique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et Suisse; et
- OIG et ONG: Union européenne, UICN, Born Free USA, Humane Society International, Humane Society of the United States et ProWildlife.

Mandat

Le groupe de travail devra:

1. Réviser le tableau figurant dans l'annexe au document AC26 Doc. 13.1 et soumettre ses observations au Comité, s'il y a lieu;
2. Concernant les espèces sélectionnées pour examen entre la CoP13 et la CoP15:
  - a) tenir compte des informations présentées dans le document AC26 Doc. 13.2 et des discussions de séance plénière concernant les réponses à la notification n° 2011/038, envisager des options pour procéder ou mettre un terme aux examens des espèces restantes; et
  - b) étudier les informations et le rapport figurant dans le document 13.2.1 et son annexe, et faire des recommandations au Comité concernant l'inscription aux annexes des 16 espèces de Galliformes en cours d'examen; et
3. Concernant les espèces sélectionnées pour examen entre la CoP15 et la CoP17:

Sur la base des informations fournies dans le document AC26 Doc. 13.3 (et éventuellement, d'autres renseignements que le Secrétariat fournirait au groupe de travail), faire une recommandation au Comité concernant la sélection définitive des taxons à examiner. Pour les taxons retenus, fournir des orientations sur l'organisation des examens et sur la façon d'obtenir des informations, la participation et le soutien des Etats des aires de répartition, conformément au paragraphe h) de la résolution Conf. 14.8.

## Recommandations

Le groupe de travail recommande ce qui suit:

Espèce	Recommandation
<b>PERIODE D'EXAMEN COP13 (2007) A COP15 (2010)</b>	
<b>AMPHIBIA</b>	
<i>Rheobatrachus silus</i>	Supprimer de l'Annexe II
<i>Rheobatrachus vitellinus</i>	Supprimer de l'Annexe II
<b>AVES</b>	
<i>Argusianus argus</i>	Maintenir à l'Annexe II
<i>Catreus wallichii</i>	Maintenir à l'Annexe I
<i>Crossoptilon harmani</i>	Maintenir à l'Annexe I
<i>Gallus sonneratii</i>	Supprimer de l'Annexe II
<i>Ithaginis cruentus</i>	Supprimer de l'Annexe II
<i>Lophophorus impejanus</i>	Maintenir à l'Annexe I
<i>Lophophorus lhuysii</i>	Maintenir à l'Annexe I
<i>Lophophorus sclateri</i>	Maintenir à l'Annexe I
<i>Lophura imperialis</i>	Renvoyer à la spécialiste de la nomenclature
<i>Mitu mitu</i>	Maintenir à l'Annexe I
<i>Polyplectron bicalcaratum</i>	Maintenir à l'Annexe II
<i>Polyplectron germaini</i>	Maintenir à l'Annexe II
<i>Syrmaticus humiae</i>	Maintenir à l'Annexe I
<i>Tetraogallus caspius</i>	Transférer de l'Annexe I à l'Annexe II
<i>Tetraogallus tibetanus</i>	Transférer de l'Annexe I à l'Annexe II
<i>Tragopan melanocephalus</i>	Maintenir à l'Annexe I
<b>MAMMALIA</b>	
<i>Catopuma badia</i>	Terminer l'examen
<i>Felis bieti</i>	Terminer l'examen
<i>Felis chaus</i>	Terminer l'examen
<i>Felis manul</i>	Terminer l'examen
<i>Felis margarita</i>	Terminer l'examen
<i>Felis nigripes</i>	Terminer l'examen
<i>Felis silvestris</i>	Terminer l'examen
<i>Leopardus braccatus</i>	Terminer l'examen
<i>Leopardus colocolo</i>	Terminer l'examen
<i>Leopardus geoffroyi</i>	Terminer l'examen
<i>Leopardus guigna</i>	Terminer l'examen
<i>Leopardus jacobitus</i>	Terminer l'examen
<i>Leopardus pajeros</i>	Terminer l'examen
<i>Leopardus pardalis</i>	Terminer l'examen
<i>Leopardus tigrinus</i>	Terminer l'examen
<i>Leopardus wiedii</i>	Terminer l'examen
<i>Prionailurus bengalensis</i>	Terminer l'examen
<i>Prionailurus iriomotensis</i>	Terminer l'examen
<i>Prionailurus planiceps</i>	Terminer l'examen
<i>Prionailurus rubiginosus</i>	Terminer l'examen
<i>Prionailurus viverrinus</i>	Terminer l'examen
<i>Profelis aurata</i>	Terminer l'examen
<i>Puma yagouaroundi</i>	Terminer l'examen
<b>PERIODE D'EXAMEN COP15 (2010) A COP17 (2015)</b>	
<b>MAMMALIA</b>	
<i>Rupicapra pyrenaica ornata</i>	Examen en cours (UE)
<i>Aonyx capensis microdon</i>	Examen nécessaire
<i>Monachus tropicalis</i>	Examen en cours (Etats-Unis d'Amérique)
<i>Prionodon pardicolor</i>	Examen nécessaire
<i>Pteropus brunneus</i>	Supprimer de l'Annexe II (Australie, éteinte)
<i>Pteropus subniger</i>	Supprimer de l'Annexe II (Maurice, Réunion, éteinte)
<i>Pteropus tokudae</i>	Examen en cours (Etats-Unis d'Amérique)
<i>Sminthopsis longicaudata</i>	Transférer de l'Annexe I à l'Annexe II (Australie)

Espèce	Recommandation
<i>Thylacinus cynocephalus</i>	Supprimer de l'Annexe I (Australie, éteinte)
<i>Onychogalea lunata</i>	Supprimer de l'Annexe I (Australie, éteinte)
<i>Caloprymnus campestris</i>	Supprimer de l'Annexe I (Australie, éteinte)
<i>Chaeropus ecaudatus</i>	Supprimer de l'Annexe I (Australie, éteinte)
<i>Macrotis leucura</i>	Supprimer de l'Annexe I (Australie, éteinte)
<i>Saguinus martinsi</i>	Examen nécessaire
<i>Semnopithecus dussumieri</i>	Examen nécessaire
<i>Semnopithecus entellus</i>	Examen nécessaire
<i>Semnopithecus schistaceus</i>	Examen nécessaire
<i>Phaner pallescens</i>	Examen nécessaire
<i>Cacajao melanocephalus</i>	Examen nécessaire
<b>AVES</b>	
<i>Chondrohierax uncinatus wilsonii</i>	Examen en cours (Cuba)
<i>Grus canadensis nesiotus</i>	Examen en cours (Cuba)
<i>Grus canadensis pulla</i>	Examen en cours (Etats-Unis d'Amérique)
<i>Lichenostomus melanops cassidix</i>	Examen en cours (Australie)
<i>Dryocopus javensis richardsi</i>	Examen nécessaire
<i>Podilymbus gigas</i>	Supprimer de l'Annexe I (Guatemala, éteinte)
<i>Cyclopsitta diophthalma coxeni</i>	Examen en cours (Australie)
<i>Pionopsitta pileata</i>	Examen nécessaire
<i>Psephotus dissimilis</i>	Examen en cours (Australie)
<i>Psephotus pulcherrimus</i>	Supprimer de l'Annexe I
<i>Ninox novaeseelandiae</i>	Examen en cours (Australie)
<i>Sceloglaux albifacies</i>	Supprimer de l'Annexe II (Nouvelle-Zélande, éteinte)
<b>REPTILIA</b>	
<i>Caiman crocodilus apaporiensis</i>	Examen nécessaire
<i>Sphenodon punctatus</i>	Examen nécessaire
<i>Phelsuma gigas</i>	Supprimer de l'Annexe II (Maurice, éteinte)
<i>Varanus bengalensis</i>	Examen nécessaire
<i>Varanus flavescens</i>	Examen nécessaire
<i>Epicrates inornatus</i>	Examen en cours (Etats-Unis d'Amérique)
<i>Bolyeria multocarinata</i>	Maintenir à l'Annexe I
<b>INSECTA</b>	
<i>Papilio hospiton</i>	Examen en cours (UE)
<b>BIVALVA</b>	
<i>Epioblasma sampsonii</i>	Examen nécessaire

Autres recommandations du groupe de travail:

1. *Panthera leo*

Le Comité pour les animaux encourage le Kenya et la Namibie à poursuivre et finaliser leur évaluation et à la soumettre dès que possible au Comité pour les animaux pour que celui-ci l'examine, y compris par procédure postale. Le Comité pour les animaux apprécie beaucoup les réponses reçues à ce jour de l'Afrique du Sud, du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Kenya, du Malawi, du Mozambique, de la Namibie, du Nigéria, de la République centrafricaine, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda, du Soudan du Sud, de la Zambie et du Zimbabwe. Le Comité pour les animaux exhorte les Etats de l'aire de répartition qui ne l'ont pas encore fait, à soumettre des informations au Kenya et à la Namibie.

- Le Comité pour les animaux demande au Secrétariat d'inclure les colonnes suivantes dans les futures versions du tableau du document "Vue d'ensemble des espèces sélectionnées" (AC26 Doc. 13.1): l'annexe dans laquelle l'espèce est inscrite; la catégorie de l'UICN et la date d'évaluation; les Etats de l'aire de répartition; et l'état de l'examen comprenant: les examens terminés, avec le nom de la Partie qui a conduit l'examen; les examens en cours (en progrès), avec le nom de la Partie qui conduit l'examen; et les examens en attente lorsqu'aucune Partie n'a encore entrepris l'examen.
- Pour les notifications futures sur l'examen périodique, le Comité pour les animaux demande au Secrétariat d'inclure une liste des Etats des aires de répartition des espèces pour lesquelles des examens sont requis, ainsi que les coordonnées des groupes de spécialistes CSE/UICN compétents.

4. Le Comité pour les animaux demande au Secrétariat d'envoyer une notification aux Parties contenant la liste des espèces pour lesquelles il est inscrit "Examen nécessaire" dans le tableau ci-dessus, demandant des volontaires pour réaliser ces examens.
5. Le Comité pour les animaux demande aux représentants régionaux de communiquer les demandes d'examen périodique aux Etats de l'aire de répartition de leurs régions respectives.